

INTERVENTION 26 JUIN 2016

SUJET : PROJET DE L'ANSE DU PORTIER

« Merci, Monsieur le Président.

Le projet de l'Anse du Portier est un bon projet pour Monaco. Je ne m'étendrai pas sur le montage juridique et financier complexe qui régit les relations de l'Etat et le groupement de promoteurs. Il est le produit de nombreuses et longues négociations et je fais pleine confiance au Gouvernement pour avoir défendu l'intérêt général et pour avoir minimisé les risques pour l'Etat car ils sont loin d'être nuls.

Même si j'avais souhaité que l'Etat puisse participer davantage financièrement au succès du projet, si succès il devait y avoir, ce que nous souhaitons tous bien entendu, je pense que l'idée du Conseil National de demander au promoteur de financer la réfection complète du Larvotto est une bonne idée.

Que les Monégasques qui nous écoutent et nous regardent ce soir le comprennent bien. L'Etat finance ce projet. Comme l'a justement souligné le rapporteur, l'Etat ne finance pas ce projet en numéraire. Il le finance en cédant au promoteur des droits à bâtir, 60.000 m² de droits à bâtir très précisément.

Dire comme je l'entends parfois que l'Etat ne finance pas ce projet est à mon humble avis avoir une vision très étroite de la signification du mot « financer », une fois l'opération terminée, ces droits à bâtir ne seront plus à vendre. L'Etat s'est donc bien séparé d'un actif foncier.

Le rapport met justement en exergue la nécessité pour l'Etat de gérer de façon optimale et à conserver ses réserves foncières. Comment cela est-il possible si celles-ci sont cédées sans que ces ventes ne soient consignées nulle part, surtout pas au budget ! Ce problème est récurrent et semble prendre de plus en plus d'importance au fil des années. Quelques exemples/

Testimonio, l'Anse du Portier, le futur projet de Musée aux Pêcheurs, le poste de Police à l'avenue Princesse Grace, mis bouts à bouts, ces projets font que dans notre pays des milliards d'euros d'infrastructures publiques sont dépensées par le budget, ni en recette, ni en dépense, puisque nous, Conseillers Nationaux, nous ne votons jamais une ligne budgétaire pour les valider. Ces infrastructures sont aussi construites en dehors de toutes les règles régissant les passations de marché public... Cela vaut la peine d'être souligné, je crois !

Le budget est censé refléter la politique économique de la Principauté et le budget est censé comprendre toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté. C'est ce que dit notre Constitution dans ces articles 37 et 38 en tout cas. Est-ce vraiment le cas ?



UNIONMONÉGASQUE

Je vous ai écouté attentivement, Monsieur le Ministre, et je note avec satisfaction notre accord de principe sur le fait, je vous cite « qu'il convient de trouver un moyen de faire entrer ces biens au budget de l'Etat. », merci de ce pas en avant.

Sur cette base je voterai en faveur de cette désaffectation mais pour les raisons invoquées précédemment je le ferai du « bout des lèvres ».

Je vous remercie pour votre attention. »

Bernard Pasquier